

COMPTE-RENDU  
DES CONSEILS PORTUAIRES  
DU 13 FEVRIER 2025

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
COLIN Yann	Président de la Société des Régates
DELVAUX Yann	Représentant des usagers
GALHAUT Didier	Représentant des professionnels de la pêche
PIERRE Jacques	Représentant des usagers
ROPARTZ François-Xavier	Représentant des usagers
LE BANNER Benoît	Représentant des professionnels du nautisme, Nauti-Breiz

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
GUEGAN Yannick	Président Association des Plaisanciers de Ploumanac'h
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
PASQUIERS Franck	Représentant des usagers

Représentants du Personnel Portuaire

GUEGAN Ann-Katell	Directrice des Ports
-------------------	----------------------

Assistaient également à la réunion :

CLAVEAU Vincent	Directeur Général des Services
BODIN-DESJARDIN Anne	Responsable administrative des ports

ABSENTS EXCUSES :

M. Le Représentant	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
LEMERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine
ROUSSEL Hervé	Président de l'Association des Plaisanciers du Linkin

Monsieur Le Maire salue l'Assemblée et donne la parole à Yannick CUVILLIER.

## ORDRE DU JOUR :

- Budget Primitif
- Questions diverses des CLUPP du Bassin à flot et mouillages ainsi que Ploumanac'h

Yannick CUVILLIER salue l'Assemblée, présente d'ordre du jour et demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu avant de présenter le budget prévisionnel 2025.

N'ayant aucune remarque celui-ci est validé et la question du budget primitif est abordée.

Yannick CUVILLIER commence la présentation du Budget Primitif en mettant en avant les sections d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION	
DEPENSES	RECETTES
1 437 590,88	1 437 590,88
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
510 170,30	510 170,30
TOTAL BUDGET DES PORTS	
DEPENSES	RECETTES
1 947 761,18	1 947 761,18

Il rappelle que le budget doit être à l'équilibre.

Présentation du budget primitif :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	Rappel BP 2024	Prop. BP 2025
011	Charges à caractère général	575 150	522 950
012	Charges de personnel et frais liés	474 513	399 500
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante	16 500	17 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DES PORTS		1 066 163	939 450
66	Charges financières	58 421,51	137 787,63
67	Charges exceptionnelles	2 500	2 500

68	Dotations aux provisions et dépréciations	21 700	
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés		30 000
022	Dépenses imprévues	4 099,35	800
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 152 883,86	1 110 537,63
023	Virement à la section d'investissement	174 757,49	116 993,60
042	Opération ordre de transfert	204 990,65	210 059,65
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		379 748,14	327 053,25
TOTAL		1 532 632,00	1 437 590,88

Chapitre 011 représente des provisions à la baisse en 2025

Chapitre 012 indique des charges de personnel également à la baisse. Cette diminution résulte de l'automatisation du seuil, d'un départ de personnel fin 2024 non remplacé, d'un autre départ prévu courant 2025 sans remplacement, ainsi que d'un passage à temps partiel pour certains agents en 2025.

Monsieur Le Maire rappelle que le BP signifie Budget Prévisionnel, donc non réalisé. Il s'agit de comparer le Budget Primitif de l'an passé avec le nouveau.

Le chapitre 066 concerne les intérêts des prêts.

SECTION D'EXPLOITATION			
RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	Rappel BP 2024	Prop. BP 2025
013	Atténuations de charges		
70	Ventes de produits fabriqués et prestations	1 238 500	1 130 400
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante	148 200	156 000
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DES PORTS		1 386 700	1 286 400
76	Produits financiers	73 932,00	73 932,00
77	Produits exceptionnels	23 000	20 000
78	Reprises sur provisions et dépréciations		5 992,88
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		1 483 632,00	1 386 324,88
042	Opération ordre de transfert	49 000,00	51 266,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		49 000,00	51 266,00
TOTAL		1 532 632,00	1 437 590,88

Dans la section d'Exploitation : les recettes d'exploitation ont été revues légèrement à la baisse car suite à une forte hausse en 2023 les prévisions étaient très fortes voire surdimensionnées pour 2024, année du chantier du seuil basculant. Les prévisions 2025 prévoient une augmentation réaliste.

Le chapitre 075 concerne l'AOT de la cale de Trestraou, l'AOT Ysblue, Halle à Poissons...

Le chapitre 076 concerne le montant des annuités d'emprunts.

Le chapitre 042 concerne des opérations d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Rappel BP 2024	Prop. BP 2025
20	Immobilisations incorporelles		38 000
21	Immobilisations corporelles	130 000	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		178 000
DEPENSES D'EQUIPEMENT		130 000	216 000
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	216 888	242 904,30
18	Compte de liaison		
26	Participation et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
020	Dépenses imprévues	4 999,99	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		221 888,14	242 904,30
040	Opération ordre de transfert	49 000,00	51 266,00
041	Opérations patrimoniales		
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		49 000,00	51 266,00
TOTAL		400 888,14	510 170,30

Le chapitre 020 concerne l'étude Hydra-environnement pour Ploumanac'h

Le chapitre 023 concerne le prévisionnel du comblement de l'ancienne porte du bassin à flot ainsi que l'installation d'une passerelle sécurisée pour accès au seuil.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Rappel BP 2024	Prop. BP 2025
13	Subventions d'investissement		9 298
16	Emprunts et dettes assimilées	21 140	173 819,05
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		21 140	183 117
10	Dotations, fonds divers et réserves		
106	Réserves		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
18	Compte de liaison affectation		
26	Participation et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		

TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	174 757,49	116 993,60
040	Opération ordre de transfert	204 990,65	210 059,65
041	Opérations patrimoniales		
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		379 748,14	327 053,25
TOTAL		400 888,14	510 170,30

Yannick CUVILLIER sollicite l'assemblée pour le vote du Budget Primitif.

DÉCISION DES CONSEILS PORTUAIRES :

Les agents des ports et invités ne prennent pas part au vote.

CONSEIL PORTUAIRE PLOUMANAC'H				CONSEIL PORTUAIRE BASSIN à FLOT			
VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR	VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR
M. LEON OU SUP			X	M. CUVILLIER			X
M. LE MEUR OU SUP			X	M. DELVAUX OU SUP			X
M. PASQUIERS OU SUP			X	M. PIERRE OU SUP			X
M. LE MERCIER OU SUP				M. ROPARTZ OU SUP	<i>PARTI AVANT LE VOTE</i>		
M. Le Président association des plaisanciers			X	M. LE BANNER			X
M. Le Représentant d'Armor Navigation				M. Le Président SRP OU SUP			X
M. le Représentant de la CCI				M. Le Président Association des Plaisanciers			
Mme la Représentante du CD				M. le Représentant de la CCI			
Mme la Représentante du CD				Mme la Représentante du CD SUP			
M. le Représentant de la commune de Trégastel				M. le Représentant de la DDTM-DML			
M. le Représentant de la DDTM-DML				M. Le Représentant des ports de pêche M. GALHAUT OU SUP			X
M. Le Représentant des ports de pêche M. Le VERGE OU SUP			X				
<b>4 votants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>6 votants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

Résultats pour le Conseil de portuaire de Ploumanac'h :

0 vote CONTRE et 4 votes POUR

Résultats pour le Conseil Portuaire du Bassin à Flot :

0 vote CONTRE et 6 votes POUR

LE BUDGET EST APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LES CONSEILS PORTUAIRES

Yannick CUVILLIER présente le financement du seuil :

FINANCEMENT SEUIL BASCULANT – BASSIN à FLOT

TRAVAUX (Marché 2023-13)	Tiers	Montant HT
Lot unique	CHARRIER GC METIER	2 418 510,49 €
<i>révision de prix estimation</i>		70 000,00 €
<i>devis complémentaires travaux fermeture de porte(avenants)</i>		178 100,00 €
Prévisions aléas- travaux supplémentaires validés		447 253,42 €
<b>Total</b>		<b>3 113 863,91 €</b>

MISSIONS ANNEXES	Tiers	Montant HT
MOE (Marché 2022-27)	GROUPEMENT CETIA INGENIEURIE/ISL	172 960,00 €
AMO	CETIA INGENIEURIE	10 600,00 €
Publicité appel d'offre	BOAMP (00045)	2 000,00 €
Sever SPS		1 728,00 €
divers hors marché en prévision		10 272,00 €
<b>Total</b>		<b>197 560,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 311 423,91 €</b>
-----------------------	--	-----------------------

Yannick CUVILLIER annonce que l'ancienne porte sera condamnée dès que possible, car elle présente de nombreuses fuites. L'appel d'offre a été lancé et la Mapa se réunira début mars 2025. Une bêche provisoire a été mise en place côté bassin, maintenue par des plots béton et des chaînes pour la sécuriser et limiter les fuites.

Un batardeau en acier, sera installé d'ici quelques semaines.

Une passerelle et un garde-corps pour le nouveau seuil seront également installés.

Madame GUEGAN précise que la passerelle actuelle est dangereuse et que l'accès est interdit au public. Un mail d'information a été envoyé aux plaisanciers afin de les prévenir du risque.

Yannick CUVILLIER indique que le seuil est opérationnel, il reste encore quelques réglages et vers la fin du mois il fonctionnera en H24. Il y aura néanmoins une surveillance.

Il rassure également en indiquant que des plongeurs feront une vérification annuelle au niveau du seuil pour voir s'il n'y a pas d'obstacle à la fermeture et sont également installés plusieurs systèmes de sécurité.

Yannick CUVILLIER informe que sur le total du marché soit 3 311 K€ de dépenses, ¼ sera financé par des subventions selon tableau suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT INTEGRANT LA DETR 2024 ET DSIL 2025

RECETTES	Montant en euros (HT)	%
DETR 2023	143 000 €	4,32%
DETR 2024	150 000 €	4,53%
DSIL 2023	90 000 €	2,72%
Contrat de territoire	300 000 €	9,06%
DSIL 2025 en demande	150 000 €	4,53%
<b>Total subventions</b>	<b>833 000 €</b>	<b>25,16%</b>
Autofinancement communal	2 478 424 €	74,84%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 311 424 €</b>	<b>100,00%</b>

Un emprunt auprès de la banque des territoires sur 40 ans permettra également le financement.

Monsieur Le Maire indique qu'un emprunt sera indispensable pour le rétablissement des profondeurs du port de Ploumanac'h.

### QUESTIONS DU CLUPP DU LINKIN (bassin à flot et mouillages)

---

#### LISTE DES QUESTIONS POUR LE CONSEIL PORTUAIRE

##### Questions CLUPP

#### 1. Horaires

Avec l'ancienne porte, le port ouvrait à partir d'une marée de 45.

Nous avons compris qu'avec la nouvelle porte/seuil le port ouvrait automatiquement dès que le niveau de l'eau le permettrait de jour comme de nuit sans contrainte horaire.

Nous avons envoyé des remarques sur les horaires le 8 Janvier 2025 et le 28 Janvier 2025. Aucune de nos remarques n'a été prise en compte. Les horaires proposés continuent de présenter de nombreuses incohérences. Le nouveau seuil est un atout pour le port de Perros Guirec et les horaires présentés ne donnent pas une bonne image du port. Nous recevons de nombreuses plaintes de usagers et nous ne comprenons pas la logique utilisée pour définir les horaires.

Réponse de la Capitainerie :

Les horaires d'ouverture du nouveau seuil ont été communiqués fin octobre aux Editions Armorik, en prévision de la mise en service du seuil. Il est important de noter que ces horaires demeurent indicatifs.

Depuis le 28 janvier 2025, le bassin à flot a été équipé d'un système d'ouverture/fermeture automatique sur le seuil basculant. Actuellement et jusqu'au 25 février, nous sommes en phase de « test vigilance » avec des horaires d'ouverture de 8h à 20h. Cette période de test est cruciale pour ajuster le fonctionnement du seuil.

Dans les jours à venir, les horaires d'ouverture seront étendus à 24 heures sur 24. Des précautions ont été prises, notamment durant les périodes de mortes-eaux avec de très faibles coefficients, ainsi que durant la nuit, afin d'assurer la sécurité des opérations.

Les ajustements nécessaires au bon fonctionnement du seuil se poursuivent en collaboration avec la société IMAP. L'optimisation des créneaux d'ouverture, même les plus limités, est une priorité. Il est essentiel de disposer d'un laps de temps suffisant pour intervenir en cas d'avarie.

Le seuil s'ouvre lorsque le niveau d'eau atteint 7m30, en tenant compte également de la pression atmosphérique. Les capteurs sont en place pour détecter ce niveau, mais il est à noter qu'en période de mortes-eaux, des différences peuvent survenir entre le niveau d'eau indiqué par le SHOM et celui constaté

par les capteurs, pouvant entraîner des variations de quelques minutes. La fermeture du seuil se fait à 8 m ou à 7m60 selon le coefficient.

Cette automatisation du seuil est conçue pour permettre une ouverture plus large tout au long de l'année, tout en garantissant la sécurité des opérations. Les horaires seront ajustés en fonction des premiers mois de tests et seront publiés sur le site internet de la ville, dans la rubrique dédiée aux ports.

Un panneau lumineux affiche la hauteur d'eau. Monsieur PIERRE indique qu'il serait plus intéressant d'afficher la différence entre le 0 des cartes et le seuil afin de rassurer les plaisanciers. Madame GUEGAN indique qu'il est prévu de l'afficher dès que possible par les automaticiens.

## **2. ECHOUAGE DU GRAND BATEAU**

Ne faut-il pas prévoir un dragage du port du Linkin ?

Réponse de la Capitainerie : Le port n'a jamais été dragué (depuis 1969). A cet emplacement il y a de quoi mettre ce type de bateau toutefois en fin de mortes-eaux avec l'ancienne porte qui n'est pas encore condamnée, le port perd un volume d'eau non négligeable. Les agents prennent la main sur le seuil basculant afin d'ajuster ce niveau dès que c'est possible.

## **3. TOUR DE BRETAGNE DES FIGAROS**

Avez-vous planifié un sondage du ponton dixi pour vérifier la profondeur d'eau nécessaire pour les figaros (2,5 m) ?

Réponse de la Capitainerie :

Les équipes ont effectué le sondage du niveau d'eau avant même l'arrivée des organisateurs du Tour de Bretagne à la voile. Un second sondage sera fait début mars.

Les concurrents seront amarrés sur certains emplacements du ponton Dixi et les manœuvres devront se dérouler à pleine mer. Tout sera acté dans l'avis de course et les instructions de course.

## **4. ARMOR NAVIGATION & PONTON LOURD**

Le cout d'amarrage d'une vedette est de 2871 euros. Ce tarif n'est pas en cohérence avec la facturation des autres usagers. (Poids, longueur, largeur ...)

Dans le cas d'un ponton lourd, le financement de ce ponton doit être réalisé par les bateaux qui l'utilisent et non pas par les plaisanciers.

Réponse de la Capitainerie :

Madame GUEGAN informe qu'une nouvelle convention est en cours de signature. Elle prend en compte le tarif du bassin à flot, la longueur hors-tout etc... et il s'agit d'un forfait d'hivernage pour 4 vedettes au bassin à flot et 2 contrats annuels pour les vedettes à Ploumanac'h. Nous n'avons pas encore de visibilité pour un ponton lourd au Bassin à Flot.

Monsieur Le Maire précise qu'Armor Navigation est un contributeur très important pour le budget des ports avec l'AOT sur la gare maritime et la taxe à passagers, ainsi que pour Ysblue.

## **5. SANITAIRES**

En juillet, aout les sanitaires sont sous évalués. De plus, les hommes et les femmes n'ont pas d'espace séparé.

Réponse de la Capitainerie :

Le manque de place empêche de créer facilement des espaces distincts, à voir éventuellement pour un marquage. Question à étudier

## **6. REPARTITION DES CHARGES DE LA DETTE ?**

La dette double entre 2024 & 2025 et l'augmentation du remboursement du capital n'est que de 15 % (216 888,15 à 242 904,30)

Avez-vous le cout définitif du batardeau, sa constitution et la date des travaux ?

La réponse à la question a été vue précédemment (tableau dépenses / recettes chantier du seuil basculant).

#### 7. SOUCOUBE FLOTTANTE

Nous avons eu écho que Anthénea avait déposé le bilan, qu'en est-il de la soucoupe flottante ?

Réponse de la Capitainerie :

Les propriétaires sont satisfaits des locations jusqu'à présent. Toutes leurs factures sont réglées concernant leur contrat annuel. La capitainerie n'est pas au fait de problématiques financières.

#### 8. MOUILLAGES

Au mouillage du Linkin, il y a 105 contrats pour 179 places ?

Pourriez-vous supprimer les corps morts gênant pour le chenal ?

Certains bateaux se retrouvent en équilibre dans la rivière ?

Réponse de la Capitainerie :

Auparavant, les taxes de la ZMEL étaient payées en fonction de la capacité du nombre de bouées, Désormais c'est en fonction du nombre de bouées occupées dans l'année.

Pour rappel, la capacité des mouillages au Linkin est de 179 bouées, en 2024, 98 bouées ont été occupées en contrat et 7 bouées ont été occupées en escale.

Il est effectivement prévu en mars de supprimer les bouées qui sont gênantes dans le chenal ou dans la rivière. Un inventaire de ces bouées a déjà été réalisé.

#### 9. ANNEXES Sur Les Horaires De La Porte

Ci-joint quelques remarques sur les horaires d'ouverture de 2025 (disponible sur le site WEB)

Nous supposons d'après les horaires que la mise en service de la nouvelle porte/seuil est planifiée pour le 28/01/2025. (ouverture de nuit). Par contre, à la date du 26/01/2025, le port n'ouvre pas avec une marée de 48 avec PM = 16 :24 ? ni le 27/01/2025.

Le port n'ouvre pas le 08/02/2025 avec une marée de 46 avec PM à 15 :16 ni même 50 à 3 :49. Elle ouvre de nuit les jours suivants.

Le port n'ouvre pas le 19/02/2025 avec une marée de 49 avec PM à 22 :15 et n'ouvre pas le 24/02/2025 avec marée de 52 à 4 :27.

On note la même problématique :

En mars : 06/03, 09/03, 20/03, 25/03

En Avril : 07/04, 08/04, 18/04, 23/04

En mai : 03/05, 06/05, 18/05, 21/05, 22/05

A partir de juin ne sont plus notés les coefficients.

On note aussi la même problématique :

En juin : 02/06, 07/06, 08/06, 18/06, 19/06

On retrouve les coefficients en juillet.

On note aussi la même problématique :

En juillet : 02/07, 07/07, 08/07, 18/07, 20/07, 21/07, 31/07

En août : 01/08, 06/08, 16/08, 19/08,

En septembre : 04/09, 14/09, 17/09, 28/09

En octobre : 03/10, 13/10, 16/10, 27/10

En novembre : 01/11, 11/11, 14/11, 15/11, 25/11, 26/11, 29/11

En décembre : 01/12, 10/12, 11/12, 12/12, 14/12, 15/12, 26/12, 27/12, 28/12, 29/12, 30/12.

Réponse de la capitainerie :

Le seuil automatisé est toujours en période de rodage comme expliqué précédemment. Depuis mi-février, d'autres créneaux ont été ouverts et les fermetures sont plus tardives. L'amplitude 24h24 permet une optimisation des ouvertures et fermetures sur toute l'année.

1. **LE RETABLISSEMENT DES PROFONDEURS :**

Nous avons bien noté les engagements publics pris par Mr Le Maire pour assurer que les travaux commenceront fin 2025, début 2026. Nous avons cependant quelques inquiétudes : Dans le budget présenté ce jour il n'y a aucun montant financier stipulé pour le lancement du chantier. En décembre dernier vous aviez présenté un retro planning, quel est son état d'avancement ?

Réponse de la Capitainerie :

Le planning des travaux actualisés est présenté. Il n'y a pour le moment pas de décalage. Toutefois, il faut prévoir 2.5 mois pour la déclaration Loi sur l'eau et 5 mois d'études complémentaires pour l'accompagnement ICPE relatif au site de transit de déchets non dangereux et non inertes. Avant toute chose, une étude environnementale menée par un écologue est nécessaire sur le site choisi. Ces études complémentaires sont exigées par la DREAL et la DDTM. Monsieur CLAVEAU précise que le dragage aurait lieu à partir de janvier et la remise en état en février.

**7.4.6. PLANNING DE L'OPERATION DE DRAGAGE A L'AUTOMNE 2025**

Le planning prévisionnel du chantier à l'automne 2025 est présenté au **Tableau 15**.

	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	Janvier 2026	Février 2026
<b>Préparation et installation du chantier</b>					
<b>Dragage</b>					
<b>Replis du matériel et remise en état</b>					

**Tableau 15 : Planning de l'opération de dragage – automne-hiver 2025-2026**

Un budget a-t-il été défini et quand sera-t-il communiqué ?

Réponse de la capitainerie

Le budget prévu sera communiqué courant de l'année 2025.

A ce stade nous ne connaissons rien des modalités techniques d'enlèvement de la vase ?

Réponse de la capitainerie :

La technique projetée est une technique mécanique par pelle hydraulique.

Si ce n'est pas trop tard, nous vous proposons qu'il soit créé pour l'occasion, un groupe de travail auquel participeraient quelques plaisanciers » techniquement » compétents.

Ce groupe informel aiderait non seulement au choix de la méthode d'enlèvement mais réfléchirait aussi à la simultanéité de certaines opérations : inspection des chaînes mères, réalisation d'une chasse qui permettrait d'assurer une évacuation des sédiments pérenne pour les générations futures.

Monsieur LE MEUR demande si une vanne de chasse sera installée au moment du rétablissement des profondeurs. Yannick CUVILLIER informe que rien n'est prévu de ce côté-là.

Monsieur LE MEUR indique que les chaînes mères ont besoin d'être révisées.

Madame GUEGAN répond que des plongeurs, comme chaque année viendront faire la révision des lignes et chaînes mères.

2. **OU EN EST-T'ON POUR LA RESTAURATION ET LA MISE EN SERVICE DE LA BORNE D'ACCES AU PORT ?**

Réponse de la capitainerie :

Des travaux ont été réalisés par les Services Techniques en relation avec Aires Marina. La borne escamotable est désormais fonctionnelle et les enrobés ont été faits.

Il reste une problématique sur une boucle testée en défaut. L'intervention est prévue jeudi 13 février pour ce défaut de boucle et le raccordement entre la borne escamotable et le kiosque. Dès que cela fonctionnera, la capitainerie enverra un message pour indiquer comment s'effectuera la distribution des badges numérotés.

3. LA REMISE DE SERVICE DE LA BORNE WIFI ? Il y a un risque de pollution marine en laissant ce ponton sans entretien.

Réponse de la Capitainerie :

La borne WIFI sera enlevée définitivement courant mars lors de l'intervention des plongeurs.

4. NOUS DEMANDONS LA REMISE EN SERVICE DE LA CAMERA DE SURVEILLANCE POUR EVITER LES ABUS ET LES VOLS SUR LES BATEAUX.

Réponse de la Capitainerie :

La capitainerie n'a pas connaissance de vols enregistrés à Ploumanac'h mise à part des annexes disparues du côté de Park ar Bivic, retrouvées du côté du Moulin à marée.

Monsieur Le Maire informe que ce n'est pas possible de mettre une caméra de surveillance car il s'agit du domaine public et qu'il est obligatoire de disposer d'une autorisation par arrêté préfectoral.

5. ANNEXE : Une réunion générale CLUPP est prévue prochainement. Nous pensons qu'il serait opportun de reporter sa date car la procédure d'invitation n'est pas au clair. L'heure également n'est pas compatible avec des plaisanciers qui travaillent.

Réponse de la Capitainerie :

La réunion proposée date de novembre 2024, la salle est réservée, le budget primitif va être expliqué et les CLUPP pourront rencontrer les usagers s'ils le souhaitent. Les plaisanciers ayant au moins 6 mois d'amodiations et à jour de leurs factures ont été invités.

Madame GUEGAN et madame BODIN-DESJARDIN seront présentes pour faire signer les feuilles de présence.

Monsieur CLAVEAU rappelle que la loi oblige une fois par an à réunir les plaisanciers pour présenter le budget primitif et ensuite les usagers peuvent se retrouver et échanger.

Monsieur PASQUIERS rappelle que l'empierrement est prévu du côté de la chaussée de Trégastel et Madame GUEGAN lui indique que cela est bien indiqué sur le cahier des charges des services techniques. Un rappel sera effectué.

La séance est levée à 10h50

Fait à Perros-Guirec, le 13 février 2025

Les Présidents,

Erven LEON



Yannick CUVILLIER